

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — —  
1 — 33 — — soir,  
7 — 22 — —

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.  
8 — 20 — —  
12 — 38 — —  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — —  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 42 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## Chronique Politique.

Le Sénat espagnol a voté à l'unanimité une proposition de réprobation de la Commune de Paris identique à celle que le Congrès a adoptée. M. de Hernandez, le chargé d'affaires d'Espagne à Versailles, a communiqué à M. de Olozaga un télégramme de M. Jules Favre exprimant, au nom du gouvernement français, ses remerciements pour ce vote portant réprobation des actes de la Commune de Paris.

Le mouvement insurrectionnel des tribus de la province de Constantine est malheureusement loin de se calmer. Nos colonnes expéditionnaires sont obligées de faire une véritable chasse aux bandits. Nous espérons que, par suite de la cessation de la triste lutte qui a retenu en France et devant Paris surtout, la plus grande partie des troupes dont nous pouvions disposer, il sera possible d'augmenter le nombre des régiments actuellement dans cette partie de notre colonie, et de venir ainsi au secours de nos infortunés colons.

## CE N'EST PAS ENCORE FINI !

Nous avons sous les yeux, dit la *Décentralisation*, un document d'une extrême gravité ; c'est un « Appel aux républicains dévoués », fait par le « Comité révolutionnaire des provinces ».

Il ne nous convient pas de reproduire *in extenso* ce factum insurrectionnel qui porte, pour signe de ralliement, un timbre rouge avec cette légende : « La Commune, fédération des villes ; » mais nous croyons opportun d'en signaler les recommandations.

En voici quelques-unes :

« Le moment est décisif ; il y va du salut de la France. »

« Si Paris succombe, ce serait grâce à notre trahison. »

« La réaction n'est forte que par notre division, par l'absence d'une entente générale entre nous. »

« Rassemblez donc autour de vous tous ceux sur le courage et l'intelligence desquels vous pouvez compter, pour provoquer une ACTION IMMÉDIATE ET COLLECTIVE DE TOUTES LES VILLES. »

La circulaire dont nous venons d'extraire les passages qui précèdent est marquée, à l'un de ses angles, du mot : « confidentiel. » Nous comprenons le sens de cette annotation ; elle renferme un véritable mot d'ordre.

Les faiblesses de la garde nationale, pour ne pas nous servir d'une expression plus vraie, envers les communalards de toute catégorie et de tous lieux, doivent nécessairement amener son désarmement ; le Comité révolutionnaire des provinces entend bien exploiter au profit de ses projets cette mesure d'ordre public.

« De cet attentat au droit des citoyens d'être armés pour la défense de leurs intérêts est née, dit-il, la Révolution du 18 mars. »

Il faut bien quelque impudence pour affirmer une telle contre-vérité ; mais le mensonge importe peu aux communalards, pourvu qu'ils arri-

vent à leur fins, même par les moyens les plus criminels.

Donc, ce qui est urgent, « pendant que la garde nationale des grandes villes de Lyon, Saint-Etienne, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Béziers, Grenoble, Valence, est encore en possession de ses armes, » c'est de faire « un appel général au peuple » et de « provoquer IMMÉDIATEMENT dans chaque ville la formation du Comité central de la garde nationale. »

« Un fois que ce Comité sera constitué, il devra présider à l'installation de la Commune, dont le but est indiqué par la force des choses. »

Nous voici au cœur même du complot. « Le temps presse, ajoute l'appel du Comité révolutionnaire ; hâtons-nous, pendant qu'il n'y a pas de gouvernement légitime en France ; c'est l'Assemblée de Versailles qui commet le délit de révolte et d'usurpation. »

On ne saurait être plus net dans la manifestation impatiente de ces théories anarchiques.

N'était la gravité des circonstances, nous n'aurions peut-être accordé qu'une attention distraite à ces appels désespérés des communaux ; mais si on les rapproche des défis jetés à l'ordre, à la justice, à la civilisation, par l'Internationale, il est indispensable d'aviser sans retard au salut de la société.

C'est l'avis du *Times*, l'organe le plus considérable de la presse anglaise ; voici qui justifie ses appréhensions et ses conseils :

La section suisse de l'Internationale a tenu, le 17 mai, un congrès, et a déclaré « appuyer de toutes ses forces la formation des associations politiques nationales, qui ont pour but d'appeler les citoyens ouvriers du pays à s'organiser en une force collective pour l'action politique, destinée à faire triompher la représentation du travail. »

L'*Egalité*, qui sert d'organe à cette section de l'Internationale, nous apporte un commentaire lumineux de cette résolution ; ce sont les considérants qui la précèdent.

En voici le texte :

« Considérant que les ouvriers n'ont aucune garantie, TANT QUE CE NE SONT PAS EUX-MÊMES QUI ONT LA DIRECTION DES AFFAIRES DU PAYS ;  
« Considérant que leur droit à cette direction est indiscutable ;  
« Considérant que l'INTERNATIONALE a pour but d'arriver à la réorganisation sociale et politique, » et que ses ASPIRATIONS ÉCONOMIQUES doivent être secondées par l'action politique ;

« Que l'organisation de l'Internationale constitue en germe le type du système social de l'avenir, déclare, etc. »

Pour qu'il n'y ait pas d'erreur sur ses « aspirations », le même congrès a voté une Adresse à la Commune de Paris pour « proclamer son adhésion à l'œuvre grandiose de la réorganisation politique et sociale » qu'elle a accomplie.

M. Victor Hugo n'a pas dit mieux dans les anti-thèses qui lui ont valu son expulsion du territoire belge. Aussi l'*Egalité* prend soin de nous avertir que tout est à recommencer.

« Oui, dit-elle, dans son numéro du 27 mai, on peut écraser Paris, on peut guillotiner et fusiller nos frères, mais l'ère nouvelle RESTE INAUGURÉE, »

l'ère qui consacre la nouvelle politique internationale ; et l'œuvre de Paris fait que, MALGRÉ TOUT CE QUI ARRIVERA, la Commune restera désormais, l'aspiration politique de la classe ouvrière, inséparable des autres aspirations sociales. . . »

Eclairé par les lueurs sinistres des incendies de Paris, ce langage a une terrible signification ; l'*Egalité* le sent et s'empresse d'ajouter : *l'avenir nous réserve un autre combat. QUE CET INCENDIE ALLUME LA VENGEANCE DANS LE CŒUR DU PEUPLE, vengeance contre les misérables brigands qui forcent le peuple de se brûler sous les décombres de la cité martyre. »*

Après de tels aveux, ajoute notre confrère de Lyon, il ne nous reste qu'à demander au gouvernement français et aux gouvernements étrangers de mettre l'Internationale au ban de tous les peuples civilisés.

On lit dans le *Paris-Journal* :

« Tous les coupables de l'insurrection ne sont pas à Paris : beaucoup n'y sont jamais venus. Les grands chefs de la conspiration sont à Londres et à Berlin. Il y a quelques mois, *Paris-Journal* publiait une lettre du grand-prêtre de l'Internationale, de Karl Marx, au citoyen Serrailier, désavouant les menées du Comité central. Marx désavoua la lettre ; elle était, paraît-il, d'un membre influent de l'association, demeurant à Birmingham. En effet quelques jours après, Serrailier, de retour de Londres, apportait, à la fois, des ordres et des fonds. Preuves à l'appui : quatre-vingt-treize mille francs ont été distribués à la troupe du 16 au 18 mars. »

De Londres, où il était en sûreté, Karl Marx dirigeait tout, et c'est à cette intelligence redoutable que nous devons le triste honneur d'avoir vu se débattre chez nous, à coups de fusil, la question économique.

C'est en France que le mouvement doit être essayé, avait dit Jacobi : hors de là il avortera.

Avec son puissant esprit d'organisation, Karl Marx, bien que trouvant le moment mal choisi et mal préparé, essaya de régler la marche de l'insurrection.

La lutte entre le Comité et la Commune nous sauva du désastre. Bien que victorieux, le Comité, empêtré de Rossel et ensuite de Delescluze, ne put exécuter les ordres venus de Londres et d'Allemagne.

Ce ne sera pas une chose de médiocre intérêt que la publication de ces documents, qui sont tout entiers en mains sûres, et qui jetteront un jour nouveau sur la coalition du banditisme européen.

Les vrais chefs du complot, c'étaient Karl-Marx, Jacobi Diebneck et le russe Touatchin. C'est à ce dernier et à Jacobi que l'on doit l'idée de brûler Paris ; c'est à Karl-Marx que nous devons l'organisation de l'Internationale et le plus clair de la demi-organisation des bandits cosmopolites qui ont envahi la capitale de la France. C'est à Diebneck que nous devons l'honneur d'avoir été choisis pour expérimenter *in anima vili*, la force de ses théories philanthropiques. Le crime a été un crime international. Les représailles doivent être universelles.

Sus aux incendiaires de Paris, mai sus aussi à leurs chefs.

« Nous savons que, du fond de leur repaire de Londres, les grands lamas de l'Internationale dressent de nouvelles listes de proscriptions, préparent de nouvelles troupes. Nous savons qu'avant six mois, Lyon, Marseille, Barcelonne, Turin, Rome, Vienne, Berlin, Moscou, l'Irlande, l'Espagne et les provinces Danubiennes doivent être en feu. — Quelqu'en soit le danger, nous ne cesserons d'avertir les gouvernements ; c'est à eux de veiller. »

## LE SANG DES MARTYRS.

Les dominicains sont morts en criant : *Pour le bon Dieu !* L'archevêque est mort la main levée pour absoudre ceux qui l'assassinaient ! Les jésuites et les autres prêtres, nourris du pain des forts, sont tombés en offrant leur vie pour la gloire de Dieu et le salut de la France. Dieu est vainqueur, Dieu est vainqueur ! Il a pris des martyrs, nous aurons des miracles, nous sommes sauvés.

On a remarqué que nos troupes, ou plutôt, comme le dit si bien la langue populaire, que « les Français » sont entrés dans Paris le jour où fut publiée la loi qui demandait des prières, et que le jour où l'Assemblée nationale, à genoux dans la cathédrale de Versailles, a solennellement exécuté la loi, le même jour, à la même heure, le feu a cessé.

Les prières étaient finies, lorsque Mgr l'évêque de Versailles a su que l'Archevêque de Paris et ses compagnons avaient subi la mort en haine de Dieu « pour le bon Dieu. » En ce moment aussi le vénérable évêque a su que les prières étaient exaucées et la colère divine éteinte, et cette horrible guerre finie. Les martyrs ont prié avec nous, et Dieu est désarmé.

Quelle scène, quelle leçon, quelle horreur et quel triomphe ! A présent nous pouvons relever la tête parmi les peuples. L'incendie s'éteindra, les scélératesses, les fourberies et les sottises immondes, toute cette immense part de Satan sera oubliée : la gloire des martyrs décorera cette nuit abominable et restera sur nous. Comme la croix du Sauveur a plané sur les incendies qui dévoreraient les plus fiers monuments de la ville et demeure parmi tant d'effondrements, elle que l'on voulait surtout abattre, la mémoire des martyrs demeurera. Leurs noms immortels et sacrés prévaudront sur tant de flétrissants souvenirs.

Victimes innocentes, si lâchement, si abominablement insultées, maintenant saintes et tutélaires ! L'archevêque, les curés, les religieux sont cette Eglise depuis si longtemps traînée sur la claie par le vil ramas des écrivains et dénoncée aux haines d'une populace brutie. Que ceux qui se sont attelés à l'injure regardent et qu'ils se frappent la poitrine. Voilà le résultat de tant d'histoires ineptes et infâmes dont ils ont nourri ou laissé nourrir le peuple. C'est à quoi aboutissent ces inventions des victimes cloîtrées de Varsovie, de Picpus et d'ailleurs. Qui ose dire que Rochefort et sa bande ne sont pas les véritables assassins de ces prêtres, ne les ont pas jetés à leurs bourreaux ignobles et n'ont suggéré ces cruautés dont les détails ne se rencontrent point dans les *Annales de la Propagation de la Foi* et dans les *Actes des Martyrs* !

Pour nous, nous rendons grâce à Dieu et nous

larmes coulent sans troubler notre joie. A présent nous allons commencer de lire une autre histoire. Nous allons voir, si l'on peut parler ainsi, le dessous divin de la trame infernale. Nous savons ce que l'homme a détruit, nous saurons ce que Dieu a planté.

(L'Univers.)

#### L'EXÉCUTION DES ÔTAGES.

Les journaux de Paris nous apportent de nouveaux détails sur le massacre des otages :

« A l'heure suprême, il se passa entre les prisonniers voyant venir à eux la mort certaine, implacable, une scène à la fois dramatique et touchante, dont il est plus facile de comprendre que d'exprimer l'effet. Un sergent de ville s'approchant des prêtres, leur dit : « Messieurs, votre robe ne vous permet pas de combattre, laissez-nous le soin de vous défendre ; tenez-vous à l'écart. » — « C'est vrai, lui répond le vicaire de Notre-Dame-des-Victoires; nous ne pouvons combattre, mais nous pouvons bénir les combattants. » Puis, élevant la voix : « Mes amis, mes enfants, nous allons mourir; vous êtes nés chrétiens; on vous a parlé de Dieu dans votre enfance; nous allons paraître devant lui. Faites un signe de croix pour que vos prêtres vous bénissent. »

« A l'instant tous tombent à genoux, et les dix prêtres, au milieu d'un solennel silence, entonnent les prières de la bénédiction. Puis tous ces hommes, électrisés par ce que cette scène avait d'émouvant, se relèvent en faisant de nouveau le serment de mourir jusqu'au dernier.

« Bientôt les sbires de la Commune reviennent en force. Ils crient, ils menacent; mais on leur fait savoir qu'on a des armes, et ils n'osent avancer. Cette espèce de siège se prolonge plusieurs heures. Les insurgés essaient de mettre le feu à la literie qui sert de barricade aux prisonniers, et ne pouvant y parvenir, ils se retirent une seconde fois.

« Une heure après, ils se présentent de nouveau, mais avec des paroles de paix. Ils déclarent aux prisonniers qu'ils abandonnent la prison, qui va être incendiée, et les engagent à les suivre, en leur promettant qu'il ne leur sera fait aucun mal. Les prisonniers refusent naturellement de croire à cette générosité, et demandent comme garantie de sa sincérité qu'on leur passe des fusils. Mais les insurgés ne veulent pas leur donner ce gage, et se retirent définitivement.

« Enfin, hier dimanche, vers quatre heures du matin, les prisonniers voient arriver des soldats de l'armée. Ils croient d'abord à une nouvelle ruse de leurs bourreaux; mais après une courte explication, ils tombent dans les bras de leurs libérateurs, et, quelques instants après, il rentrent dans Paris avec une escorte de soldats de la ligne.

« C'est à cette énergique attitude que soixante-dix otages de la Commune ont dû leur salut. »

Le *Siècle* donne, sur l'exécution de son collaborateur M. Chaudey, de nouveaux détails qu'on nous saura gré de reproduire :

Le 23 mai, vers onze heures du soir, Raoul Rigault pénétrait brusquement dans la cellule occupée par Gustave Chaudey à Sainte-Pélagie.

— Eh bien ! lui dit-il, c'est pour aujourd'hui... maintenant... tout de suite !

Après le premier moment de surprise :

— Vous savez bien que je n'ai fait que mon devoir, répliqua Chaudey. Vous venez me tuer sans mandat, sans jugement. Ce n'est pas une exécution, c'est un assassinat.

Les injures de Raoul Rigault lui coupèrent la parole. Chaudey fut entraîné au greffe.

Là, pendant que Rigault faisait requérir un peloton de fédérés, quelques paroles furent encore échangées entre la victime et le bourreau. Chaudey se souvint qu'il était mari et père.

— Rigault, dit-il, j'ai une femme et un enfant; vous le savez !

Rigault le savait, car il avait insulté la femme et l'enfant.

Devant cette ivresse du crime, Chaudey n'avait plus qu'à se résigner en homme; il se laissa conduire dans un chemin de ronde voisin de la chapelle.

Là, dans un coin, à la lueur d'une lanterne accrochée au mur et d'une autre lanterne portée par le surveillant Berthier, le cortège s'arrêta.

Soit à dessein, soit par hasard, les anciens

employés de la prison, mal vus eux-mêmes et destinés, paraît-il, à une prochaine exécution, étaient presque tous de sortie ce soir-là. Rigault n'avait avec lui que des affiliés de la Commune, le greffier Clément, le brigadier Gentil; puis un escroc, un ami, le détenu Préau de Védel, volontaire de l'assassinat; puis le peloton d'exécution...

Vermesch, qui avait dénoncé Chaudey dans le *Père Duchêne*, Pilotell, qui l'avait arrêté après l'avoir volé, manquaient au rendez-vous.

Les fédérés avaient l'air d'hésiter; Rigault, la menace à la bouche, tira son épée et commanda le feu. Les hommes tirèrent trop haut et Chaudey ne fut blessé qu'au bras.

Deux coups de feu du greffier Clément le renversèrent.

Il tomba en criant : Vive la République !

Le brigadier Gentil, un lecteur de Vermesch, s'élança vers lui en vociférant : Je vais t'en f... de la République !

Et, d'un coup de pistolet, il lui fit sauter la gorge, comme il s'en vanta le lendemain, en s'applaudissant d'avoir étrenné son revolver.

Le détenu Préau de Védel vint le dernier et déchargea son pistolet dans la tête de cet honnête homme, qui mourait en affirmant cette république au nom de laquelle on l'assassinait.

Trois pauvres gendarmes succédèrent à Gustave Chaudey. Ils cherchèrent à s'échapper par les chemins de ronde; on les poursuivit, on les traqua, on les ramena à la mort. On en fit une vraie chasse à l'homme, selon le récit que le brigadier en fit le lendemain à ses camarades.

Le mari de la lingère, qui assistait de sa fenêtre à ce spectacle, offrit de descendre pour donner un coup de main.

Le vol suivit l'assassinat : le corps de Gustave Chaudey fut dépouillé des quelques objets qui pouvaient tenter la cupidité de ses meurtriers.

Quelques instants plus tard, le directeur de la Pitié recueillait pieusement les malheureuses victimes, et Raoul Rigault partait pour la prison de la Santé, afin, disait-il, d'y continuer sa besogne.

#### DEUX DÉCRETS PRÉPARÉS PAR LA COMMUNE.

Un correspondant nous adresse les épreuves de deux décrets de la Commune de Paris, qui devaient paraître à l'*Officiel*, mais qui ont été supprimés au moment de la mise en pages :

Le Comité de salut public,

Considérant que la correction des épreuves du *Journal officiel* apporte un retard considérable dans l'apparition du journal ;

Considérant que la simplicité de langage convient aux vrais républicains ;

Considérant que savoir bien le français et bien connaître l'orthographe est le signe auquel on reconnaît particulièrement les ennemis de la République ;

Considérant que les réactionnaires, malgré le soin que nous mettons à corriger le style de notre rédaction, continuent à nous accuser de faire des fautes de français et de ne pas connaître notre langue,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. L'orthographe est abolie.

Art. 2. La grammaire est supprimée.

Art. 3. Quiconque parle et écrit correctement en français est suspect.

Art. 4. Tous les bons républicains sont chargés de l'exécution du présent décret.

Paris, le... etc.

Le Comité de salut public,

Considérant que la majorité des citoyennes de Paris a émis le vœu patriotique de concourir à la défense de Paris, menacée par les assassins de Versailles,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les citoyennes de Paris seront organisées en compagnies de marche, sous le titre : *Légion des citoyennes volontaires*.

Art. 2. La colonelle, la capitaine, les lieutenant et sous-lieutenant, les sergentes, caporales et gardes recevront la solde de la garde nationale, plus les vivres et le blanchissage.

Art. 3. Les citoyennes seront armées de fusils à aiguille.

Art. 4. Il y aura une sage-femme pour chaque compagnie.

Art. 5. Il est interdit aux citoyennes d'emmener leurs enfants quand elles iront aux avant-postes; mais il leur est permis de les conduire avec elles, quand elles seront de garde dans les postes de l'intérieur.

Art. 6. Il est expressément interdit de donner à téter quand on est en faction.

Art. 7. La colonelle passera une fois par semaine l'inspection de son corps.

Art. 8. Cinq jours par mois, les citoyennes seront dispensées de tout service et autorisées à demeurer dans leurs foyers.

Art. 9. Il est défendu aux maris d'entraver en quoi que ce soit le service militaire de leurs épouses.

Paris, le..., etc., etc.

Pour les articles non signés P. GODET.

#### Faits Divers.

La commission relative à l'exercice du droit de grâce se compose de MM. Boreau Lajanadie, de Peyramont, le duc d'Audiffret Pasquier, Tailhand, Desjardins, baron Laurenceau, comte de Beorges, le général Loyse, Dufaur (Xavier), de Tarteron, le comte d'Abbadie de Barrau, Batbie, Victor Lefranc, Tallon, de Fourtou.

— La commission chargée d'examiner la proposition de M. Louis Blanc et plusieurs de ses collègues, portant que les membres de l'ex-Gouvernement de la Défense nationale rendront compte au plus prochain jour de la manière dont ils ont exercé le pouvoir à Paris durant le siège, se compose de : MM. Humbert, Piou, Toupet des Vignes, le général d'Aurelles de Paladines, le comte de Rességuier, le vicomte de Rodez-Bénavent, le comte Duchâtel, Bertauld, le comte de Juigné, Voisin (Félix), le marquis de Juigné, Maurice, Germain, Lefèvre-Pontalis (Antonin), de la Borderie.

— Un ordre du jour de l'amiral Pothuau rappelle que les marins, les artilleurs et les soldats de l'infanterie de marine ont participé à tous les dangers de l'armée, qu'ils ont donné des preuves d'un dévouement sans limite et de l'esprit de discipline qui les distingue éminemment.

« Vos vertus guerrières, dit-il, font rejallir un éclat ineffaçable sur le corps auquel vous appartenez.

» Je suis fier d'être à votre tête, et je vous remercie.

» Mais votre plus belle récompense est la reconnaissance de la patrie, qui vous est acquise à jamais. »

— Un arrêté défend de crier la vente des journaux dans les rues de Paris.

— Il résulte déjà de diverses enquêtes que la plupart des individus qui ont incendié les monuments et les administrations publiques, sont d'anciens serviteurs ou gagistes révoqués pour leur mauvaise conduite ou indécence.

— Il y a, toutes les nuits, dans le château de Versailles, des rondes d'employés pour prévenir l'incendie.

— On se préoccupe à la Chancellerie de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour reconstituer, autant que possible, les actes de l'état-civil détruits à Paris.

— On est très satisfait, à Paris, de la manière dont les affaires sont dirigées par l'autorité militaire. Le désarmement s'opère avec une grande rapidité. M. Ferry ne joue plus qu'un rôle fort amoindri, ainsi que les maires d'arrondissement, dont plusieurs ont été plus d'une fois remis à leur place.

— Par suite de la désorganisation du service, il est enjoint aux propriétaires de veiller eux-mêmes au balayage des trottoirs et des chaussées.

Par les soins des habitants du quartier, toutes les barricades, à travers lesquelles on avait seulement ouvert des voies facilitant les communications, doivent disparaître dans les quarante-huit heures.

— L'autre jour, l'état-major du général Clinchamp, passant dans une rue, reçut quatre balles lancées par un fusil à vent. On fit des perquisitions. C'était la femme du général communex La Cécilia, qui se donnait ce passe-temps. Elle fut immédiatement arrêtée.

lia, qui se donnait ce passe-temps. Elle fut immédiatement arrêtée.

— Le corps de l'artillerie, qui a rendu de si grands services pendant le siège, a été malheureusement très-éprouvé.

— Les fédérés avaient rempli l'église de Belleville de poudre et de pétrole, et chargé un des leurs d'y mettre le feu. Celui-ci, heureusement, était dans un état d'ébriété tel qu'au lieu de s'acquiescer de sa sinistre besogne, il s'endormit dans un confessionnal. Découvert par quelques hommes de la légion étrangère, il fut immédiatement fusillé.

— La *Gazette de Cologne* dit que rien n'est encore décidé sur la question de savoir si le siège de la Cour d'appel d'Alsace et de Lorraine sera établi à Strasbourg ou à Colmar.

— C'est Mgr l'évêque de Nevers qui doit présider la députation chargée d'apporter à Rome l'adresse des catholiques de France au Saint-Père à l'occasion de la vingt-cinquième année de son pontificat.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Courrier de Saumur* de dimanche :

« L'*Echo saumurois* d'aujourd'hui fait sur notre article déjà vieux de trois jours, et relatif au comte de Chambord, des réflexions tellement dénuées de sens que nous ne daignerons même pas prendre la peine d'y répondre. »

Cette réponse nous confond et nous rend impossible le plus petit essai de défense. Ici, en effet, nous sommes évidemment condamnés, comme on disait autrefois, par nos pairs, et il ne nous reste pas même la ressource de récuser notre juge pour cause d'incompétence; car, en matière de réflexions dénuées de sens, le *Courrier de Saumur* doit s'y connaître parfaitement, vu la grande habitude qu'il a d'en faire.

Depuis quelques jours, la température s'est considérablement refroidie. Dimanche, les promeneurs, et encore étaient-ils assez rares, avaient dû quitter les effets légers pour revêtir ceux d'hiver. Le vent souffle toujours du nord avec une persistance inquiétante.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

La Chambre a nommé dans ses bureaux la commission chargée d'examiner les deux projets relatifs à l'abrogation des lois de bannissement. M. de Cumont fait partie de cette commission.

Pascal Grousset a été arrêté samedi à Paris.

On cherche activement Pyat, qui, probablement, n'a pas quitté Paris.

M. Victor Hugo, chassé de Belgique, vient d'arriver à Londres.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### Marché de Saumur du 3 Juin.

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Froment (l'h.) 77 k. 30 45           | Graine trèfle 50 — —     |
| 2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 29 29 | — luzerne 50 — —         |
| Seigle . . . . 75 19 50              | Foin (h. bar.) 780 120 — |
| Orge. . . . . 65 19 —                | Luzerne — 780 105 —      |
| Avoine h. bar. 50 15 —               | Paille — 780 110 —       |
| Fèves . . . . . 75 — —               | Amandes . . . 50 — —     |
| Pois blancs. . 80 43 —               | — cassées 50 — —         |
| — rouges. . . 80 46 —                | Cire jaune. . . 50 175 — |
| Graine de lin. 70 — —                | Chanvre tillé — — — —    |
| Colza . . . . . 65 — —               | (52 k. 500) — à —        |
| Chenevis. . . 50 — —                 | Chanvre broyé — — — —    |
| Huile de noix 50 k. — —              | Blanc . . . . . — à —    |
| — chenevis 50 — —                    | Demi-couleur . . — à —   |
| — de lin. . . 50 — —                 | Brun. . . . . — à —      |

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

|                                |                                   |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Coteaux de Saumur, 1870.       | 1 <sup>re</sup> qualité 115 à 160 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id. 90 à 100       |
| Ordin., env. de Saumur 1870.   | 1 <sup>re</sup> id. 80 à 90       |
| Id.                            | 1870, 2 <sup>e</sup> id. » à »    |
| Saint-Léger et environs 1870.  | 1 <sup>re</sup> id. 75 à 85       |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id. » à »          |
| Le Puy-N.-D. et environs 1870. | 1 <sup>re</sup> id. 75 à 80       |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id. » à »          |
| La Vienne, 1870.               | 45 à 50                           |

ROUGES (2 hect. 20).

|                          |                                   |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Souzay et environs 1870. | 100 à 120                         |
| Champigny, 1870.         | 1 <sup>re</sup> qualité 140 à 200 |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id. » à »          |
| Varrains, 1870.          | 80 à 100                          |
| Varrains, 1870.          | 80 à 100                          |
| Bourguell, 1870.         | 1 <sup>re</sup> qualité 90 à 120  |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id. » à »          |
| Restigné 1870.           | 75 à 85                           |
| Chinon, 1870.            | 1 <sup>re</sup> id. 70 à 80       |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id. » à »          |

Saumur, imprimerie de P. GODET.